

Un verdissement de la Pac complexe et sans bénéfice pour l'environnement

© 13/12/2017 |  Amélie Bachelet •  Terre-net Média

D'après un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne, « il apparaît peu probable que les paiements conçus pour inciter les agriculteurs à "passer au vert" améliorent significativement les performances de la politique agricole commune dans le domaine de l'environnement et du climat ». Selon elle, ils « confèrent une complexité accrue au système, mais n'ont suscité des changements dans les pratiques agricoles que sur quelque 5 % des terres agricoles de l'UE ».

« **L**e verdissement n'a suscité des changements dans les pratiques agricoles que sur quelque 5 % des terres agricoles de l'UE » et a conféré « une complexité nettement accrue » à la Pac.

C'est la conclusion d'un rapport de la **Cour des comptes européenne** portant sur le **verdissement** rendu public mardi 12 décembre 2017.

Afin de savoir si le verdissement générerait une amélioration des **performances environnementales et climatiques** de la Pac, des auditeurs de la Cour ont mené des entretiens avec les autorités de cinq Etats membres : la Grèce, l'Espagne (Castille-et-León), la France (Aquitaine et Nord-Pas-de-Calais), les Pays-Bas et la Pologne.

Samo Jereb, responsable du rapport, a déclaré : « Tel qu'il est actuellement mis en œuvre, le verdissement est peu susceptible d'entraîner une amélioration significative des performances environnementales et climatiques de la Pac ». « Il reste, fondamentalement, une mesure d'aide au revenu ».

Les auditeurs ont estimé que : « la Commission européenne n'avait pas établi de logique d'intervention complète pour les paiements relevant du verdissement. Elle n'a pas non plus fixé d'objectifs environnementaux clairement définis et suffisamment ambitieux à atteindre grâce à la mesure. » Il est « peu probable que le verdissement induise des effets bénéfiques considérables pour l'environnement et le climat – essentiellement parce qu'en l'absence de paiement, une bonne part des pratiques subventionnées auraient été appliquées de toute façon. »

Les auditeurs recommandent que, « lors de la prochaine réforme de la Pac, la Commission établisse une logique d'intervention complète pour la contribution de la Pac à la réalisation des objectifs environnementaux et climatiques de l'UE. »